



Compte-rendu du conseil municipal du 04/10/2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, JM GARNIER, Y. MOREAU, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absents excusés : JM LERISSEL pouvoir donné à JM DURDILLY, S. CORGIER pouvoir donné à C. GALILEI, B. BOURBON, R. MAYNARD

Absent : S. KASPRZYK,

???

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 25/08/2016 et du 13/09/2016

- 1/ Délibération pour signature de la convention d'adhésion au service commun formation
- 2/ Délibération pour signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de signalisation de la communauté d'agglomérations et des communes adhérant au groupement
- 3/ Délibération du schéma d'aménagement de la vallée du Reins
- 4/ Délibération pour renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC
- 5/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2015
- 6/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2015
- 7/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2015

Rapport d'activité 2015 de la COR

Cabinet médical

Bilan centre de loisirs

Drainage terrain de foot

Questions diverses

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 25/08/2016 et du 13/09/2016

1/ Délibération pour signature de la convention d'adhésion au service commun formation

Madame le Maire informe le conseil municipal que le schéma de mutualisation adopté par les communes membres et la COR a acté la mise en place d'un service commun « Formation » avec une adhésion facultative.

Elle fait part au conseil municipal de la convention d'adhésion à ce service formalisant les conditions et les modalités pratiques d'intervention ainsi que les conditions financières dudit service.

La convention est conclue sans limitation de durée. En cas de manquement ou négligence, la convention peut être résiliée moyennant un préavis de 6 mois.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

A ce jour, le droit à la formation des agents n'est pas respecté, il convient de régulariser. Le coût de ce service est de 26 €/an et par agent ; il comprend la rédaction d'un certain nombre de documents obligatoires, comme le plan de formation, un règlement de formation (frais de repas, frais kilométriques), que la COR s'engage à fournir. Les formations seront assurées sur le territoire pour limiter les frais de déplacement. Un état des lieux des formations manquantes pour chaque agent reste à établir.

2/ Délibération pour signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de signalisation de la communauté d'agglomérations et des communes adhérant au groupement

Madame le Maire explique que plusieurs communes ont sollicité la COR pour un groupement de commandes en vue de l'achat de fournitures de panneaux de signalisation.

Données techniques :

Panneaux aluminium, poteaux en acier galvanisé répondant aux normes et certification en vigueur, 2 classes de réflexion

Mise en œuvre du marché :

Durée de 4 ans

Souplesse de la commande par chaque membre du groupement

Pas de commande minimum

Fourniture d'un listing constituant un large choix de panneaux de signalisation (bordereau de prix)

Possibilité de commande de produit spécifique sur catalogue pour répondre à une éventuelle demande particulière.

Coordinateur : COR

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération du schéma d'aménagement de la vallée du Reins

Madame le Maire rappelle l'initiative de Didier FOURNEL, Conseiller départemental. Les Communes de CUBLIZE, SAINT VINCENT DE REINS, MEAUX LA MONTAGNE, SAINT JUST D'AVRAY, RONNO et AMPLEPUIS (territoire de l'ancien Canton d'AMPLEPUIS) ont, dans une démarche de rationalisation et après recensement de l'ensemble des équipements communaux, décidé d'identifier parmi eux les équipements structurants pour le territoire de la Vallée du Reins.

Ils ont également convenu de modalités communes pour leur utilisation :

- les conditions d'utilisation par les associations et particuliers de la commune propriétaire de l'équipement sont élargies à l'ensemble des associations et particuliers des communes signataires du schéma d'aménagement de la Vallée du Reins ;
- les associations domiciliées sur la commune-siège de l'équipement restent toutefois prioritaires pour leur occupation.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce projet d'aménagement

Les équipements structurants de la vallée du Reins ont été répertoriés (écoles, stades, salles des fêtes) afin d'établir un schéma d'aménagement de la vallée. L'objectif est d'optimiser les coûts, de mutualiser les équipements en fonction du positionnement géographique, de rationaliser l'occupation du territoire.

Pour St Just d'Avray, la salle multi-activités, la salle des fêtes, le stade de foot ont été répertoriés. Un projet de pôle enfance pourrait par ailleurs être mis à l'étude à plus long terme.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce projet d'aménagement. Tenant compte de la situation géographique de la commune et de son appartenance au canton de Tarare, le conseil a délibéré **A l'unanimité contre**

4/ Délibération pour renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC

Madame le Maire explique que la commune a adhéré au programme de certification PEFC pour la forêt communale de Saint Just d'Avray par délibération en date du 3 avril 2007. Cette adhésion arrive à échéance le 31/12/2016, il convient de la renouveler afin de conserver la certification PEFC de notre forêt communale. Le coût de ce renouvellement s'élève à 127,39€ TTC pour la période 2017-2021.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer le dossier de renouvellement ainsi que tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Cette certification vise à promouvoir la gestion durable de la forêt, c'est un label qui permet aussi de valoriser la vente du bois. Le prix est calculé en fonction de la surface totale de bois. L'ONF est garante de la certification ; c'est elle qui établit le plan de gestion des forêts communales, qui représentent 102,39 ha de bois.

5/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2015

Comme chaque année, Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année précédente établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord, compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Jean-François LACROIX fait désormais partie du bureau du Syndicat des Eaux Rhône-Loire-Nord. Ce syndicat concerne 40 communes. Il fait lecture du rapport concernant l'exercice 2015. Le contrat avec la Lyonnaise des Eaux court jusqu'en 2025.

Le réseau représente 1500 km. Il y a 447 abonnés à St Just d'Avray. La consommation moyenne par abonné est de 97 m3 en 2015 en raison de la sécheresse.

880 000 m3 de pertes, soit 27,6% du total produit, sont à déplorer sur l'ensemble du réseau ; ces chiffres restent conséquents mais ils sont en nette baisse par rapport à 2014 (- 15 %).

La facture-type est basée sur une consommation de 120 m3 d'eau par abonné. Les taxes et redevances ont augmenté d'1 %. Pour St Just, le coût du m3 est passé de 3,46 € à 3,48 €.

La qualité de l'eau est très bonne sur tous les critères pour 2015.

7,25 km de réseau ont été renouvelés en 2015 sur l'ensemble du réseau. L'objectif est d'augmenter l'allure des renouvellements ; un équipement a une durée de vie d'environ 50 ans.

Mme le Maire demande l'approbation de ce rapport.

Adopté à l'unanimité

6/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2015

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015 établi par la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Mme le Maire fait lecture du rapport.

La collecte des déchets sur la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie, elle se fait en points de collecte. Un camion de 19 t a été acheté et 2 agents embauchés ; des bacs ont été achetés également.

Le tonnage des déchets baisse de 15 % (222 kg/an/habitants pour les ordures ménagères). Le tri des emballages a été plus efficace.

La redevance spéciale a été étendue à tout le territoire depuis janvier 2016. Elle est payée par les entrepreneurs pour le ramassage de leurs déchets ; ceux qui la refusent doivent faire appel à un prestataire privé pour l'évacuation de leurs déchets.

Des animations et visites sont proposées aux publics scolaires, une campagne de composteurs est de nouveau lancée.

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Adopté à l'unanimité

Concernant la commune, une convention pour participer au coût du broyage des déchets verts a été proposée à 2 entreprises de la commune (10 €/passage). Rappel : Le broyage coûte 85 €/h à la commune, qui en a la compétence. Le conseil délibérera à la prochaine réunion.

7/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2015

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015 établi par la Communauté de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune.

Mme le Maire demande l'approbation de ce rapport.

Mme le Maire fait lecture du rapport.

Assainissement collectif : 38 stations d'épuration existent, dont 4 non conformes. 41 423 habitants sont desservis, sur 559 km de réseau.

Assainissement non collectif : 11 625 habitants sont desservis

Le contrôle des assainissements non collectifs devrait se faire prochainement sur les hameaux de Charmacot et Néry, suite à l'arrivée d'un agent de la COR qui les réalisera en interne.

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Adopté à l'unanimité

***Rapport d'activité** 2015 de la COR : il a été envoyé par mail aux conseillers municipaux pour lecture. Il est disponible en mairie.

***Bilan du centre de loisirs Intergones**

96 familles sont adhérentes au total, ce qui représente 151 enfants.

Pour St Just d'Avray, 5 familles et 11 enfants ont été inscrits jusqu'en avril, puis 11 familles et 19 enfants pour cet été, ce qui représente une fréquentation équivalente à celle des autres communes du partenariat.

Le budget est équilibré. La commune a versé 15 973,20 € en 2016, la CAF doit reverser en 2017 une subvention de 55 % de ce montant, soit 8785,26 €.

L'entrée dans le centre intercommunal a été proposée à 2 nouvelles communes : St Bonnet le Troncy et St Jean la Bussière.

***Drainage du terrain de foot** : les travaux de curage ont été réalisés, les drains n'étaient pas bouchés. Un décompactage est envisagé. Des devis ont été demandés à Synergie Sports et Tarvel.

Proposition de SYNERGIE SPORTS :

Décompactage avec des piques enfoncés (1365 €)

Passage d'un châssis de piste (2080 €)

Mise en œuvre de 30 t de schiste (750 €)

et lissage du terrain (980 €)
Coût total : 4875 € HT (remise de 300 euros)
Reste la fourniture du schiste en direct par la commune.

Proposition de TARVEL :

Décompactage seulement (1250 euros) l'entreprise a réalisé les travaux en 2013, mais depuis l'état du terrain n'étant pas satisfaisant, la commune ne lui fera pas appel cette fois-ci.

Il a été décidé de faire une remise en état complète du terrain par l'entreprise Synergies Sports ; par la suite, un minimum d'entretien du terrain sera demandé au club (passage régulier d'un treillis sur le terrain). Le désherbage mécanique permettra aussi de gratter la couche supérieure du terrain qui est trop dure et compacte.

Avis favorable du conseil

La commune de Valsonne a fait une demande pour emprunter le terrain de St Just d'Avray pendant 3 mois en raison de travaux pour ses vestiaires. En accord avec le CASJ, le conseil donne son aval et la commune prêtera son terrain à titre gracieux.

***Colombarium** : l'entreprise Rochon a été rencontrée à nouveau : le chemin d'accès prévu en gravier de St Martin ne conviendrait pas pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Un nouveau devis a été réalisé avec du nid d'abeille, le prix augmente de 1400 €. Suite à cela, M. Dumontet a été contacté pour un enrobé, le prix annoncé est d'environ 1500 €.

La question de l'aménagement du tour des urnes se pose : graviers ? enrobé ? La question sera rediscutée sur les lieux par la commission.

***Cabinet médical intercommunal**

Le maire d'Amplepuis a été rencontré pour faire le point sur le fonctionnement du cabinet intercommunal. Il semble difficile d'avoir à nouveau un médecin sur la commune ; le centre médical d'Amplepuis travaillant à flux tendu. Des solutions vont être cherchées pour trouver un docteur en partenariat avec les communes voisines. L'ostéopathe devrait s'installer au plus tard en fin d'année 2016-début d'année 2017.

Par l'intermédiaire de Village d'Accueil, un artiste peintre est à la recherche d'un atelier. Il serait intéressé par l'ancienne école du fond du bourg. Mme le Maire propose le local de la boulangerie, avec une partie vitrine à l'avant et une partie atelier à l'arrière peut être. Un projet de pôle enfance regroupant cantine, garderie et TAP pourrait être étudié dans l'ancienne école.

Avis favorable du conseil

*Les anciens photocopieurs de la mairie et de l'école ont été proposés aux associations, le CASJ et les Ludophiles pourront en bénéficier, ayant été les premiers à se manifester.

*De nombreux soucis de téléphone portable persistent sur la commune depuis un certain temps avec l'opérateur SFR. Les usagers de SFR ayant des problèmes doivent appeler leur service clients afin de faire remonter les demandes à Bouygues, exploitant de l'antenne réseau sur la commune. Sans cela, Bouygues ne peut pas intervenir.

Mme le Maire est régulièrement en contact avec les techniciens de Bouygues Telecom. D'autre part par l'intermédiaire de la COR, à sa demande, un courrier a été adressé au Préfet afin de signaler les problèmes récurrents de réseau en zones blanches.

*Projet boulangerie épicerie : une commission bâtiment va être organisée prochainement pour l'étude des devis d'agenceurs.

Questions diverses

*TAP : en cas de températures très basses, l'activité bois qui se déroule sous le préau de l'école serait annulée.

*Voirie : un chemin au Portier n'a pas été nommé. Il est en mauvais état. C'est un chemin communal.

Le chemin de Roisson est en mauvais état, un trou s'est formé peu à peu au niveau du pont.
Les 2 lieux seront visités.

*Goûter des Séniors :

Les personnes doivent se contacter mutuellement et organiser leur covoiturage.
60 personnes seules et 76 couples (nés avant 1954) sont concernés.

*Train des élus : jeudi 13 octobre, une action est organisée sur la ligne Paray-le-Monial/Lyon. La commune sera représentée par Mme le Maire.

*Usine DMP : Mme le Maire et Marc Ducros doivent rencontrer dans la semaine qui vient le directeur pour rendre compte d'un rendez-vous avec une entreprise spécialisée dans les problèmes de nuisances sonores. Les nuisances sonores auraient augmenté depuis cet été.

*Le directeur adjoint du centre Intergones va travailler avec Mme le Maire pour mettre en place un partenariat concernant la gestion des TAP et de la garderie municipale pour l'an prochain.

PROCHAIN CONSEIL : MARDI 8 NOVEMBRE 2016, 20h30

Le Maire
Christine GALILEI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Galilei', is written over a faint circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Paray-le-Monial' and '77110'.